



INSTITUT DE FORMATION EN AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE SURESNES
Prépare au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE DE SURESNES
PARTENARIAT AVEC LE CFA DU CNFPT

FORMATION EN APPRENTISSAGE SUR 18 MOIS
Capacité d'accueil : 30 apprentis

Le Métier

« L'Auxiliaire de Puériculture dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. L'Auxiliaire de Puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. »
Arrêté du 16 Janvier 2006.

Le Diplôme

Une fois le concours d'entrée en Institut réussi, votre formation repose sur une alternance entre des enseignements théoriques, travaux dirigés, travaux de groupe, séances d'apprentissages pratiques et gestuels et des stages cliniques organisés en collaboration avec des structures d'accueil.
La formation est sanctionnée par le DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture).

22 RUE DES CARRIERES - 92150 SURESNES

TEL : 01 42 04 94 79

FAX : 01 42 04 94 78

NOS RESSOURCES

Les locaux

- L'école est facile d'accès : proximité Tramway T2 + Gare SNCF
- 2 salles de cours.
- 1 grande salle de travaux pratiques.
- 1 coin bibliothèque.
- 1 cuisine aménagée.
- 1 salle de détente/réfectoire.
- 1 bureau pour l'administration.
- 1 bureau pour les enseignants.

Le matériel

- Salle de travaux pratiques
 - 4 plans de travail avec éviers et baignoires / 2 plans de travail avec plaques électriques et placards
 - 4 lits de bébé (avec 4 matelas de change) avec literie / Serviettes, gants
 - Biberons, chauffe-biberons, stérilisateur
 - Pèses-bébé électroniques, toises
 - Petit matériel pour la toilette et les soins (sérum physiologique, coton, savon...)
 - 4 Mannequins bébé
 - Petit matériel pour la diététique (casserole, lait...)
- Salles de cours
 - 1 rétro-projecteur
 - 1 télévision avec magnétoscope
- Cuisine
 - 1 grand réfrigérateur
 - 2 micro-ondes

NOS ENSEIGNEMENTS EN INSTITUT

TEST D'EVALUATION

Si vous souhaitez connaître votre niveau, nous vous proposons de passer un bilan de connaissances. Ce bilan permet de mettre en relief vos points forts et vos points faibles afin d'orienter au mieux vos révisions.

- ✓ Test d'1 heure
- ✓ Coût : 30 euros

STAGE DE MISE A NIVEAU

Elle est indispensable pour consolider les acquis avant d'entreprendre la « Prépa Concours ». Elle s'adresse à des élèves dont les bases sont fragiles ou à des élèves qui sont sortis du milieu scolaire depuis de nombreuses années.

Cette préparation convient à un public qui travaille puisqu'elle associe travail à la maison et cours collectifs avec des professionnels, rompus aux techniques du concours d'auxiliaire de puériculture.

Il s'agit de renforcer ses acquis :

- ✓ en langue française (orthographe, expression écrite) et en culture générale (sensibilisation aux grands thèmes de l'actualité sanitaire et sociale).
- ✓ en enseignement scientifique (Nutrition-Alimentation, Biologie Humaine).
- ✓ en Mathématiques (Pourcentage, Proportionnalité, Nombres et opérations, Fractions).
- ✓ Entre Avril 2008 et Juin 2008 (36 heures), 1 matinée par semaine sur 12 semaines.
- ✓ **Coût : 680 euros**

STAGE DE PREPARATION INTENSIVE AU CONCOURS

Préparation à l'épreuve de tests psychotechniques et à l'épreuve orale (Entraînement aux Tests - Etude des thèmes du sanitaire et social –Opportunité d'analyser ses motivations en terme de projet professionnel - Entretien avec un jury).

- ✓ Entre Avril 2008 et Juin 2008 (36 heures), 1 matinée par semaine sur 12 semaines.
- ✓ **Coût : 680 euros**

Si vous ne pouvez pas suivre nos stages à l'école

Demander notre documentation par correspondance

- En cult gene
- En bio et math

- En tests psychotechniques

FORMATION EN APPRENTISSAGE

Pendant la formation, l'élève a un statut d'apprenti(e) :

- L'apprenti(e) : doit être âgé(e) de 17 à 25 ans.
- L'apprenti(e) est salarié(e) d'un employeur (Une Mairie). Chaque candidat doit rechercher un employeur dès son inscription. Il convient d'envoyer sa candidature en premier dans la Mairie de son lieu d'habitation puis dans les Mairies voisines.
- L'apprenti(e) est un salarié à part entière bénéficiant d'un contrat de travail répondant aux mêmes règles qu'un CDD. Si à l'issue de la période d'apprentissage, l'apprenti(e) est embauché(e) par son employeur, ses années d'apprentissage comptent au titre de son ancienneté.
- Durant la formation, les élèves bénéficient de **congés payés** dont les dates et la durée sont planifiées par l'employeur en fonction de la réglementation du droit du travail et du calendrier de formation.
- L'apprenti(e) sera rémunéré(e) pendant la durée de la formation entre 41% et 61% du SMIC et les frais de scolarité sont pris en charge par l'employeur.

17-20 ans	1 ^{ère} année d'apprentissage	41% du SMIC	2 ^{ème} année d'apprentissage	53% du SMIC
21 ans et plus	1 ^{ère} année d'apprentissage	49% du SMIC	2 ^{ème} année d'apprentissage	61% du SMIC

La formation s'organise en partenariat avec le CFA des métiers territoriaux et s'étale sur 18 mois avec retour chez l'employeur pour certains stages et certaines vacances.

Enseignement en institut de formation : **17 semaines, soit 595 heures** + Enseignement en stage clinique.

Les stages sont trouvés par l'école et se déroulent en partie chez l'employeur, en partie dans d'autres établissements du secteur sanitaire et sociale accueillant des enfants (Maternité, Pédiatrie, Centre spécialisé...).

L'ensemble de la formation s'articule autour de huit modules constituant le référentiel de compétence du métier d'Auxiliaire de Puériculture.

CONTENU THEORIQUE DE LA FORMATION

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Les modules de formation correspondant à l'acquisition des huit compétences du diplôme :

- Module 1 :** L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne : **5 semaines** (175 heures)
- Module 2 :** L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie : **2 semaines** (70 heures)
- Module 3 :** Les soins à l'enfant : **4 semaines** (140 heures)
- Module 4 :** Ergonomie : **1 semaine** (35 heures)
- Module 5 :** Relation – Communication : **2 semaines** (70 heures)
- Module 6 :** Hygiène des locaux : **1 semaine** (35 heures)
- Module 7 :** Transmissions des informations : **1 semaine** (35 heures)
- Module 8 :** Organisation du travail : **1 semaine** (35 heures)

LES EPREUVES DU CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT

LA FORMATION EST CONDITIONNEE PAR LA REUSSITE AU CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION

Les épreuves de sélection comprennent : 1 ou 2 épreuves écrites d'admissibilité et 1 épreuve orale d'admission. Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

A – EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

La 1^{ère} épreuve écrite dite de culture générale, d'une durée de 2 heures, est notée sur 20 points.

Elle se décompose en 2 parties :

- A partir d'un texte de culture générale portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social le candidat doit dégager les idées principales et répondre à 2 questions permettant d'apprécier la faculté de compréhension et de réflexion du candidat et sa faculté à s'exprimer par écrit (12 points)
- Une série de 10 questions à réponse courte (8 points) :
 - 5 questions de biologie humaine.
 - 3 questions sur les 4 opérations numériques.
 - 2 questions d'exercices de mathématiques de conversion.

La 2^{ème} épreuve écrite dite de Test ,d'une durée de 1 heure 30, est notée sur 20 points.

Elle porte sur un test ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes :

- l'attention,
- le raisonnement logique,
- l'organisation.

B – EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Cette épreuve consiste en **un entretien de 20 minutes avec le Jury**, précédé de 10 minutes de préparation, noté sur 20.

Cet entretien se divise en 2 parties :

- Exposé d'un thème relevant du domaine sanitaire et social (15 points).
- Une analyse des motivations du candidat (5 points).

A l'issue de l'épreuve et au vu de la note obtenue, le jury établit une liste de classement qui comprend une liste principale et une liste complémentaire.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE DANS
LES INSTITUTS DE FORMATION EN AUXILIAIRES DE PUERICULTURE
(Arrêté du 16 janvier 2006)**

A - AGE

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins lors de l'entrée à l'école.

B – CONDITIONS REQUISES

L'arrêté du 16 janvier 2006 relatif au diplôme Professionnel d'auxiliaire de puériculture stipule de nouvelles conditions d'inscription au concours :

- 1 Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité.
- 2 **Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale :**
 - Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV.
 - Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau V.
 - Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
 - Les étudiants ayant suivi une 1^{ère} année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier et n'ayant pas été admis en 2^{ème} année.
- 3 Les candidats ayant présenté les 2 épreuves écrites doivent, pour être déclarés admissibles, obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chacune d'entre elles .
Les candidats dispensés de l'épreuve écrite de culture générale doivent, pour être déclarés admissibles, obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 au test.

QUELQUES DATES

MISE A NIVEAU

D'Avril 2008 à Juin 2008 à raison d'une matinée par semaine.

Pour tout candidat au concours qui souhaiterait améliorer ses connaissances en mathématiques/biologie/ culture générale.

Inscriptions de Février 2008 à Mars 2008.

PREPARATION INTENSIVE AUX EPREUVES DU CONCOURS EN APPRENTISSAGE

D' Avril 2008 à Juin 2008 à raison d'une matinée par semaine.

Inscriptions de Février 2008 à Mars 2008.

EPREUVES DU CONCOURS

Septembre 2008

Inscriptions au concours courant Mai 2008.

ENTREE EN FORMATION

1ère semaine de Janvier 2009.

FICHE DE RENSEIGNEMENT / FORMATION EN APPRENTISSAGE (18 MOIS)
A retourner à l'école avant le 7/03/2008

NOM (de jeune fille) :.....

PRENOM :.....

NOM (d'épouse) :

DATE DE NAISSANCE :..... NATIONALITE :

TELEPHONE : PORTABLE :

E-MAIL : AGE:.....

ADRESSE POSTALE :.....
.....
.....

CODE POSTAL : COMMUNE :

Je souhaite recevoir plus d'information sur :

La mise à niveau : **680 euros**
(36 heures sur 12 semaines)

La prépa intensive au
concours en apprentissage
(tests + oral) **680 euros**
(36 heures sur 12 semaines)

DIPLÔMES OBTENUS

Cocher la ou les case(s) correspondantes :

- CAP Petite Enfance + **LIEU & VILLE** :.....
- BEP sanitaire et social **LIEU & VILLE** :.....
- BEPA option services, spécialité service aux personnes + **LIEU & VILLE** :.....
- Baccalauréat ou titre de niveau IV + **LIEU & VILLE** :.....
- Autres : précisez.....

Signature :

Date :

Pour tout renseignement complémentaire ou pour prendre RDV, vous pouvez contacter le secrétariat au
TEL : 01 42 04 94 79 entre 9 heures et 13 heures.

